

MAIRIE DE SAINT-VICTOR DE BUTHON
28240
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers présents	13
Nombre de voix délibérantes	13

L'An deux mil vingt-quatre, le trois avril, à 19 heures 15, salle des fêtes communale, se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CERCEAU, Maire de Saint-Victor-de Buthon.

Présent(e)s : Mmes et Mrs CERCEAU Jean-Michel, BORDIER Christophe, GERMOND Michèle, VERRET Geoffroy, BARBET Dominique, CHARREAU Julien, CINTRAT Christian, GUERIN Olivier, LEGRET Antoine, LHEUREUX-BIORT Patricia, MOREAU Bernard, TAILLANDIER Stéphane, HOUVET Gaël,

Absents excusés : HUBERT Patrice,

Absente non excusée : ASSAIRI Lucie,

Date de convocation : 26/03/2024

Secrétaire de Séance : BORDIER Christophe

Mme Carine GUILLEMIN, secrétaire de mairie assistait également au conseil municipal.

1. Approbation par les membres du conseil municipal, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier conseil municipal du 19 décembre 2023

**2. Travaux canalisation eau potable place de l'église – Budget Eau
Demande de subventions FDI et Agence de l'Eau Loire Bretagne 2024**

Un aménagement visant à mettre valeur le cœur de notre village, sa place principale et ses abords est en cours. Afin de pallier aux pertes d'eau potable du secteur, il est envisagé, dans un souci de cohérence, de remplacer la canalisation (d'un diamètre de 75 mm sur 115 mètres puis un diamètre de 63 mm sur 15 mètres) d'adduction d'eau potable de ce périmètre.

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) auprès du Département 28 et dans le cadre de l'attribution de subventions de l'Agence de l'Eau, Monsieur le Maire présente l'estimatif du devis pour les travaux de renouvellement de canalisation d'adduction d'eau potable place de l'Eglise en PEHD.

Devis :

Canalisation en PEHD PN 16 pour le montant suivant :

54 304.64€ HT soit 65 165.57€ TTC dont 10 860.93€ de TVA à 20%

SOLLICITE une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissements (FDI 2024) et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ETABLI le plan de financement suivant :

Subvention

FDI 30 %	16 291.39 €
Agence de l'eau 50%	27 152.32 €
Autofinancement	10 860.93 €

Total HT	54 304.64 €
----------	-------------

Les crédits seraient inscrits au budget eau 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de canalisation d'eau potable place de l'église.

3. Délibération subventions aux associations

Après avoir consulté la liste des associations ayant sollicité la commune dans la perspective de l'obtention d'une subvention au titre de l'année 2024, le conseil, après en avoir débattu, décide :

- Le vote d'un crédit global de **3250 €** au titre des subventions 2024 aux associations au compte 65748

Participat° Hôpital de La Loupe(145€/an)	300
Amicale des sapeurs-pompiers	500
Coopérative scolaire	250
Amicale des anciens combattants	250
Comice agricole	50
Prévention routière	50
Ligue contre le cancer	15
Association des Parents d'Elèves	200
JSP La Loupe	30
ADMR	100
Association Française des sclérosés en plaque	25
Association Française contre les myopathies	100
Croix rouge	25
SADS domicile	100
Association neuropsychiatrique Bonneval	25
St Victor Cynégétique	100
Ass paralysés de France	30
Secours Catholique	20
Fédération des Aveugles de France	20
Association USEP PERCHE 28	50
Maison Familiale Rurale de Beaumont-les-Autels	60
Voyages scolaires à l'étranger	30€/enfant
Voyages scolaires en France	25€/enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve.

4. Délibération taux d'imposition

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2024

M. Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2024 et le soumet à la délibération du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas augmenter le taux pour 2024

VOTE le taux de la taxe locales pour l'année 2024 :

Taxe foncière s/bâti	34.92 %
Taxe foncière s/non bâti	33.86 %
Taxe d'habitation	8.76 %

soit un produit attendu de 197 812 €

5. Délibération exonération taxe pour les gîtes

Exonération de la taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes

Le Maire expose les dispositions du III de l'article 1407 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

Vu l'article 1407 du code général des impôts,

Propose d'exonérer de taxe d'habitation : les locaux classés meublés de tourisme 1 les chambres d'hôtes 1

Le conseil souhaite connaître l'impact financier pour la commune. La décision est reportée au prochain conseil.

6. Délibération subvention exceptionnelle au budget boulangerie

M. Le Maire propose au Conseil municipal de voter une subvention d'exploitation au budget 2023 boulangerie de 21 867 euros pour équilibrer la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve.

7. Délibération redevance assainissement

Au vu des précédentes augmentations du budget annexe assainissement, il est proposé pour l'exercice 2024 un maintien de la redevance d'assainissement collectif sur la base suivante :

- part fixe : 90 €
- Le m3 restant à 1.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien de la redevance d'assainissement collectif sur la base précisée ci-dessus, pour l'exercice 2024.

8. Comptes de Gestion 2023 et Comptes administratifs 2023 (budget eau, assainissement, boulangerie et commune)

COMPTE DE GESTION 2023 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2023 du budget de la commune.

Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2023, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote. Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice N – 001 (- si déficitaire)	10 413,94 €
Restes à réaliser de N en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser de N en recettes	211 356,00 €
Résultat d'investissement N	221 769,94 €
Besoin de financement de la section d'investissement (001+RAR)	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat clôture exercice N – 002 (- si déficitaire)	262 027,29 €
AFFECTATION DU RESULTAT : COMPTES A INSCRIRE AU BUDGET	
résultat cumulé d'investissement – 001	10 413,94 €
part affecté à l'investissement – 1068	0,00 €
Reprise du résultat en fonctionnement - 002	262 027,29 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

COMPTE DE GESTION 2023 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET BOULANGERIE

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2023 du budget de la boulangerie.

Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2023, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice N – 001 (- si déficitaire)	-17 782,48 €
Restes à réaliser de N en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser de N en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement N	-17 782,48 €
Besoin de financement de la section d'investissement (001+RAR)	17 782,48 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat clôture exercice N – 002 (- si déficitaire)	17 783,40 €
AFFECTATION DU RESULTAT : COMPTES A INSCRIRE AU BUDGET	
résultat cumulé d'investissement – 001	-17 782,48 €
part affecté à l'investissement – 1068	17 782,48 €
Reprise du résultat en fonctionnement - 002	0,92 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

COMPTE DE GESTION 2023 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2023 du budget de l'eau.

Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2023, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.

Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice N – 001 (- si déficitaire)	39 292,89 €
Restes à réaliser de N en dépenses	
Restes à réaliser de N en recettes	
Résultat d'investissement N	39 292,89 €
Besoin de financement de la section d'investissement (001+RAR)	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat clôture exercice N – 002 (- si déficitaire)	162 974,69 €

AFFECTATION DU RESULTAT : COMPTES A INSCRIRE AU BUDGET	
résultat cumulé d'investissement – 001	39 292,89 €
part affecté à l'investissement – 1068	0,00 €
Reprise du résultat en fonctionnement - 002	162 974,69 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.
A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

COMPTE DE GESTION 2023 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2023 du budget de l'assainissement.
Le compte est annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2023, Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre son vote.
Monsieur Bernard MOREAU, doyen d'âge, prend la présidence du conseil et fait procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat clôture exercice N – 001 (- si déficitaire)	33 203,14 €
Restes à réaliser de N en dépenses	0,00 €
Restes à réaliser de N en recettes	0,00 €
Résultat d'investissement N	33 203,14 €
Besoin de financement de la section d'investissement (001+RAR)	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat clôture exercice N – 002 (- si déficitaire)	6 211,96 €
AFFECTATION DU RESULTAT : COMPTES A INSCRIRE AU BUDGET	
résultat cumulé d'investissement – 001	33 203,14 €
part affecté à l'investissement – 1068	0,00 €
Reprise du résultat en fonctionnement - 002	6 211,96 €

Monsieur le Maire est invité à réintégrer la salle polyvalente.
A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

9. Budgets primitifs 2024 : eau, assainissement, boulangerie et commune

BUDGET COMMUNE 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 au Conseil municipal qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement 572 022.29 € et Recettes de fonctionnement 572 022.29 €

Dépenses d'investissement 588 956.65 € et Recettes d'investissement 588 956.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte.

BUDGET BOULANGERIE 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 au Conseil municipal qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement 8 917.80 € et Recettes de fonctionnement 8 917.80 €

Dépenses d'investissement 23 892.87 € et Recettes d'investissement 23 892.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte.

BUDGET EAU 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 au Conseil municipal qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement 175 974.69 € et Recettes de fonctionnement 175 974.69 €

Dépenses d'investissement 129 216.24 € et Recettes d'investissement 129 216.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 au Conseil municipal qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement 94 283.06 € et Recettes de fonctionnement 94 283.06 €

Dépenses d'investissement 116 538.63 € et Recettes d'investissement 116 538.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte.

10. Délibération fongibilité des crédits en M57

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n°39.2021 du 30 septembre 2021 relative à la mise en place anticipée de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Considérant que la nomenclature M57 s'applique aux budgets suivants :

Budget principal de la commune

Budget annexe de la boulangerie

Il est proposé d'autoriser Le Maire pour l'exercice 2024 à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère et accepte.

11. Questions diverses :

• Monsieur le Maire

- **Informe de la décision du tribunal administratif concernant la demande de M. DABONOT**
- **Rappelle qu'une enquête publique sur le PLUI aura lieu du 27 avril au 27 mai.**
- **Fait le point sur l'aménagement du talus face à la mairie. Après entrevue avec le géomètre et le propriétaire du terrain limitrophe, une proposition de rachat de terrain sera faite au riverain.**
- **Fait le point sur les travaux d'interconnexion d'eau.**
- **Informe d'une rencontre avec le Président du Conseil Départemental dans le cadre de la restructuration des Centre d'Intervention des Sapeurs-Pompiers. Une demande sera faite au propriétaire du terrain pour une éventuelle extension.**
- **Demande qu'une réflexion soit faite sur la nature des travaux à entreprendre pour la réfection des voies communales notamment pour l'évacuation de l'eau avant d'entreprendre des travaux de réparation.**
- **Fait part de l'organisation des élections européennes le dimanche 09 juin 2024 de 8h à 18h. Un tableau de répartition sera proposé.**

• Geoffroy VERRET

- **Fait part d'une demande de devis pour la réalisation d'un nouveau site internet de la commune.**

- Fait le point sur la dernière réunion du SIRTOM et le futur aménagement de la déchèterie de Saint-Eliph
- Informe d'un dysfonctionnement de l'éclairage public au Bel Aller.
- **Christophe BORDIER**
 - Donne un compte-rendu du dernier Conseil Communautaire et des principaux investissements
 - Demande à ce qu'une réflexion soit menée sur une future extension du cimetière communal.
- **Michèle GERMOND**
 - Fait part des différentes manifestations à venir et demande à chacun de pouvoir aider à leur organisation dans la mesure du possible, à savoir :
 - Le 31/05 : la Fête des Voisins
 - Le 30/06 : la brocante en collaboration avec l'association Saint Victor 2000 et ETC
 - Le 14/07 : la Fête Nationale avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
 - Le 07/09 : la 2^{ème} édition de la Rando-gourmande
- **Christian CINTRAT**
 - Fait part de l'absence de broyage de certaines vallées. Il est rappelé de signaler toute absence d'entretien de vallées ou chemins le plus tôt possible pour faciliter l'intervention de l'entreprise.
- **Olivier GUERIN**
 - Fait part de la nécessité d'une future réfection sur le chemin du Clos du Bois.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance,

Christophe BORDIER

Le Maire,

Jean-Michel CERCEAU

Jean-Michel
CERCEAU

Christophe
BORDIER

Geoffroy
VERRET

Michèle
GERMOND

Stéphane
TAILLANDIER

Julien
CHARREAU

Lucie
ASSAIRI
ABSENTE

Olivier
GUERIN

Christian
CINTRAT

Antoine
LEGRET

Gaël
HOUVET

Dominique
BARBET

Patrice
HUBERT
ABSENT

Patricia
LHEUREUX-BIORT

Bernard
MOREAU